

ASCO – PSV
Association des Contribuables de Puy Saint-Vincent
Place des Prés-05290 PUY ST VINCENT
(Association loi 1901 n°310058 - JO 31/07/96)

Compte rendu de l'assemblée générale du 8 août 2024

La 28^{ème} assemblée générale de l'ASCOPSV s'est déroulée dans la salle polyvalente 1400 de la mairie de Puy St Vincent. 63 personnes ont assisté à la réunion, 35 pouvoirs ont été reçus, soit un total de 98 voix. Les quorums requis par les statuts sont largement dépassés. Le président, M. Eric Guilpart, ouvre l'assemblée générale, remercie les nombreux adhérents présents ainsi que les membres présents du conseil municipal.

Préalablement à l'assemblée générale, l'ASCO a organisé un débat sur la production d'énergies renouvelables (ENR) du territoire durant lequel sont successivement intervenus Pierre Leroy, Président du PETR du Grand Briançonnais et de la SEM SEVE, SEM productrice d'ENR, Maxime Villien et René Germain, administrateur de la SCI Energuil, productrice d'ENR dans le Queyras, et Patrick Arnaud, DG de la SCV, société exploitante du domaine skiable de Serre Chevalier, également productrice d'ENR. Les supports présentés sont en ligne sur le site de l'association.

Une soixantaine de personnes ont assisté à cette présentation qui a permis d'apporter un éclairage intéressant et argumenté sur une question clé pour le territoire.

1. Rapport moral

Le Président donne lecture du rapport moral pour l'exercice 2023/2024. Ce document est téléchargeable sur le site internet de l'Association.

2. Analyse des comptes 2023 de la Commune, présentée par Bruno Vergobi (support en ligne sur le site internet).

Il est tout d'abord précisé que l'analyse des comptes 2023 est plus complexe que les années précédentes du fait notamment de la création d'un budget annexe pour le complexe multiactivités.

Les **recettes de fonctionnement** (3.099 K€) poursuivent leur forte augmentation (+16% ; +428 K€). Nous retenons une augmentation des impôts de +7,9% (effet de revalorisation des bases) soit +14,7% en 5 ans, ainsi qu'un doublement de la DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), reversée par l'Etat en compensation de la suppression de la Taxe d'habitation. La taxe remontées mécaniques, versée par la SEM et indexée sur le CA, augmente également (+7,5%) ainsi que les recettes annexes (+198 K€ ; + 50%) du fait de l'augmentation des recettes de secours sur piste.

Les **dépenses de fonctionnement** d'un montant de 2.045 K€ sont stables par rapport à 2022 avec une maîtrise des charges de personnel et une nouvelle baisse des dépenses de voirie, mais en contrepartie la poursuite de l'augmentation des prestations de services et des déficits de budgets annexes en forte augmentation

Logiquement, **la capacité d'autofinancement** est en forte augmentation pour atteindre 1.055 K€, niveau qui se révèle toutefois insuffisant pour financer les investissements.

Les **dépenses d'investissement** 2023, hors salle multiactivités, reviennent à un niveau bas, inférieur à la capacité d'autofinancement avec environ 490 K€ de surplus. Nous notons cependant près de 12 M€ investis en 5 ans ! Les dépenses pour la salle multiactivités ont été basculées sur un budget annexe.

Les **recettes d'investissement** sont en très forte hausse en 2023 grâce au basculement de la salle multiactivités en budget annexe. Mais, au total, le compte d'investissement est négatif de 1,8 M€. Rappelons qu'en 2022, 3420 K€ d'emprunts ont été souscrits pour la salle multi activités dont

- 2 309 K€ sur 30 ans à 1,021% soit 90 K€ à rembourser par an
- 1 111 K€ sur 3 ans à 0,4% à rembourser en totalité en sept 2024

L'excédent cumulé comptable de trésorerie à fin 2023 est de 2,0 M€ contre 2,7 M€ à fin 2022.

3. La surtaxe d'habitation votée en 2024

Contexte: faire face à la pénurie de logements permanents dans certaines communes touristiques et à la transformation de logements permanents en logements touristiques.

L'objectif est de doter les communes touristiques de moyens d'intervention dans le logement: construction/réhabilitation de logements permanents, construction de logements sociaux, opération d'amélioration de l'habitat, préemptions / acquisitions foncières pour favoriser le logement permanent.

Depuis mi-2023, possibilité pour toutes les communes touristiques de « surtaxer » la taxe d'habitation jusqu'à 60% pour dégager des moyens d'intervention dans le logement. Elles peuvent également utiliser des moyens réglementaires (zones réservées dans PLU, autorisations pour transformation d'usage, etc.). 1461 communes appliquent la surtaxe en France (dont PSV) sur 3700 éligibles.

PSV a opté en septembre 2023, pour une surtaxe de 20% sur la part communale* (soit une augmentation de ~12% de ladite taxe hors revalorisation des bases locatives de + 3,86%) qui devrait apporter un supplément de recette de 146 K€ en 2024 (représentant ~11% des recettes d'impôts et 5% des recettes totales)

Plusieurs risques identifiés : les opérations sur le logement sont très lentes à monter (identification des besoins, sélection des opérations, montage des dossiers). Les besoins réels à Puy Saint Vincent n'ont pas été identifiés : y a-t-il un réel déficit de logements permanents ? Si la recette n'est pas affectée, elle tombe dans le budget communal. Nous rappelons que cette taxe n'est désormais plus payée que par les résidents secondaires. **L'ASCOPSV sera vigilante sur l'utilisation des sommes collectées**

* La part communale représente 60% du total de la taxe d'habitation qui va donc passer de 14,82% à 17,78%

4. **Analyse des comptes de la SEM des Ecrins**, société concessionnaire du domaine skiable, présentée par Philippe Mackiewicz, membre du Conseil d'administration de l'ASCO. Le support de présentation est disponible en ligne.

Les informations des comptes de la SEM sont celles de l'exercice 2022-2023 (clôt le 31/5/2023), celles de l'exercice 2023-2024 (31/5/2024) ne seront définitivement arrêtées qu'en novembre 2024. Il y a un décalage avec les comptes de la commune qui, eux, sont calendaires.

Evolution CA et résultat

La saison 2022/2023 a été marquée par une fréquentation en hausse de 4,7% (348.000 journées-skieurs) et une recette moyenne en hausse de +7,9% (+1,62€ par journée à environ 24€). Le CA de la SEM a atteint 8,2 M€, battant son record historique.

Le résultat net 2023 s'est établi à +215 K€ (vs +303 K€ en 2022), ~~très pénalisé~~ par la très forte hausse du prix de l'électricité (multiplié par 4), alors que la consommation a diminué de 20%. La capacité d'autofinancement est stable à environ 2 M€, ce qui permet à la SEM de consolider sa trésorerie, nécessaire pour les investissements programmés.

Nous avons aimablement obtenu de la SEM quelques éléments d'information sur la saison 2023-2024, encore provisoire, les comptes ne devant être définitivement arrêtés qu'à l'automne. Il en ressort un nouveau niveau record de CA (dépassant la barre des 9 M€), mais un niveau de résultat, positif, toujours affecté par un coût de l'énergie élevé, situation qui devrait s'atténuer en 2024/2025.

Le remplacement du TS de l'Escapade est programmé pour l'automne 2024 et une mise en service dès le prochain hiver. L'ancien appareil a été démonté. Le remplacement de la luge d'été (à la charge de la commune) est programmé pour 2026.

5. Dossier de l'espace multi-activités.

Pour rappel : l'objectif de cet espace de 1948 m² est de procurer des activités après ski et de renforcer l'attractivité de la station. Il est principalement composé de :

- une salle polyvalente 260 places avec tribune repliable
- une patinoire synthétique
- un bowling et salle de jeux - un mur d'escalade - une aire de jeux libre accès
- un bureau pour l'office du tourisme intercommunal
- un garage pour les dameuses, un espace de repos pour les chauffeurs,
- une chaufferie bois avec stockage et divers espaces de stockage.

Le coût de cet équipement est successivement passé de 3 M€ HT en 2016 à 4,5 M€ en 2018, 5,2 M€ en 2020 et 5,57 M€ en 2021, 6 M€ en 2023 et 6,7 M€ HT en 2024 (soit 8 M€ TTC)

En conséquence, la commune a décidé d'emprunter plus de 3 M€ dont une partie sur 30 ans soit environ 110 K€ par an à rembourser.

Le coût de fonctionnement estimé est compris entre 150 000 et 300 000 € par an, soit une grande partie de l'autofinancement disponible annuel.

6. Les autres projets de territoire

Le président termine sa présentation en évoquant les autres projets du territoire sur lesquels l'association aura à se pencher dans les années à venir :

- Le réchauffement climatique : rappel de notre conférence sur l'enneigement de 2022
- Les ressources en eau avec la conférence en 2023
- La production d'énergies renouvelables sur le territoire-, objet du débat de ce jour
- Les actions en faveur de l'hébergement touristique : premier critère de choix d'une destination, la qualité des hébergements touristiques est un sujet majeur dans les prochaines années. La collectivité doit s'emparer de cette question.
- La gestion des risques naturels, avec des épisodes dramatiques de plus en plus fréquents
- La politique du logement permanent, et notamment l'utilisation de la surtaxe d'habitation

7. Questions des adhérents - Echanges avec les élus

1. La Salle Polyvalente

Pourquoi le budget initialement prévu de 3M € est-il passé à 6,7 M € (8M € TTC) ?

Réponses de la mairie

- Inflation au cours des dernières années
- Certaines contraintes techniques non prises en compte initialement
- Problèmes géotechniques non prévus par les études géologiques initiales
- Retards de chantiers suite aux difficultés de recrutement de personnel des entreprises lauréates.

2. Pourquoi une surtaxe de la taxe d'habitation (TH) ?

- Droit des communes touristiques depuis mi-2023 de surtaxer la TH pour pallier aux difficultés de logement des résidents permanents et logements pour travailleurs saisonniers. A PSV : il a été décidé par le conseil municipal d'élever de 20% la part communale de la TH (NB : 20% à Vallouise ; 50% à Briançon et 60% à Saint Chaffrey). Le taux de la part communale passera donc de 14,82% à 17,78% (14,82 x 1,2). La part communale représente environ 60% de la TH, ce qui conduit à une augmentation globale de la TH d'environ 16% (y est incluse la revalorisation des bases de 3,9%). Elle devrait rapporter 146 000 € par an, qui, selon l'esprit de la loi, doivent être utilisés pour des interventions sur l'habitat permanent : logements sociaux ; réhabilitation de vieux logements en appartements pour la location en résidence principale; isolation de logements de résidents permanents.
Sur quels critères ? Critères non définis à l'heure actuelle. La mairie travaille sur ce sujet sur une opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (cf. Echo du Travers été 2024).
- Quel pourcentage de résidences secondaires à PSV ? Plus de 90%.

- Surtaxe occasionnelle ou renouvelable ? Renouvelable. Pérennisée au moins sur les 3 prochaines années
- Demande de mettre sur le site de l'ASCO le texte de loi concernant l'affectation des gains liés à la hausse de la TH. Un lien sera mis vers les textes en vigueur.

3. La voirie :

- Pourquoi le budget d'entretien a baissé de 98% ? Report vers de la sous-traitance.
- Résidence Saint Roch : 40m ont été cédés par la résidence à la commune pour 1 € symbolique : ces 40m sont dans un état épouvantable avec risque de basculement de voitures, alors que la résidence a refait son parking. Pas de réponse précise à cette question.
- D'autres portions de route sont dans un état déplorable, dont un tronçon en face de l'ancienne supérette : ces tronçons appartiennent à des particuliers qui en refusent la rénovation.
- Question sur la route du Tou vers le Chemin des Vaches : une portion goudronnée qui résiste bien mais pas assez longue pour éviter les dégradations pluviales
- Problème du déneigement qui abime ces routes

4. Incitation du président à mettre les N° d'adressage sur les habitations.

Mais quid du nom des rues qui ne sont pas mis ? Réponse de la mairie : ça vient !

5. Quel impact des JO d'hiver de 2030 sur la commune ?

Réponse de la mairie : impact possible car même si, à l'heure actuelle, aucune épreuve n'est prévue à PSV, la commune et la station se sont positionnées sur le ski-alpinisme en raison de leurs expériences précédentes en organisation de compétitions internationales dont des championnats du monde

6. Qu'en est-il de la liaison autoroute entre Tallard et Montgenèvre ?

Ce sujet ne concerne pas directement la commune mais dépend du département

7. Des résidents permanents sont-ils membres de l'ASCO ? Oui

8. Question sur le budget de 120 000 € affecté à la réfection des barrières du parking, alors qu'il ne rapporte que 10 000€/ an ?

Réponse de la mairie :

- Nécessité de changer tout le système de paiement, car il y avait des problèmes avec certaines cartes bancaires. Changement pour un système compatible avec les remontées mécaniques.
- Des barrières autres que celles du parking sont aussi concernées, à 1600

7. Rapport financier de l'Association par Jeannie Barbier, trésorière de l'ASCO :

Bilan comptable : exercice du 01/08/2023 au 01/07/2024

- **RECETTES : 1624,26 €**
- **DEPENSES : 988,74€**
- **RESULTAT DE L'EXERCICE : +635,52€€**
- **TRESORERIE au 01/07/2024 : 4824,08€**

Rapport financier :

Adhésions : le nombre de familles adhérentes ayant cotisé en 2023/2024 est stable à 161. De plus en plus d'adhérents règlent leur cotisation par virement bancaire.

Les frais d'impression et frais postaux ainsi que la tenue de l'AG constituent les deux principaux postes de dépenses

Au 30 juin 2024, le montant total de notre avoir en banque est de 4824,08 €. Cette somme nous permettra de pouvoir éventuellement rémunérer des intervenants extérieurs (expertises ou autres) dans le cadre de notre action.

8. Mise à l'approbation du rapport moral et du rapport financier : Les 2 rapports sont approuvés à l'unanimité.

10. Mise à l'approbation du montant de la cotisation qui reste fixée à 10€ par foyer : approuvé à l'unanimité.

11. Election au conseil d'administration de l'association :

Les mandats de trois membres du CA arrivent à échéance

- Isabelle Pinot, Secrétaire, est réélue à l'unanimité
- Bruno Vergobi, est réélu à l'unanimité
- Philippe Mackiewicz est réélu à l'unanimité,

- Candidate : Brigitte Dussardier, élue à l'unanimité

Le président invite chacun à poursuivre le dialogue autour du pot de l'amitié.

Eric GUILPART

Président de l'ASCO-PSV